

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

Le cuivre de ciment

N° de produit

092000

Numéro d'enregistrement (REACH)

01-2119474447-29-XXXX (UVCB)

Autre identificateurs de produit

Résidus d'attaque, gâteau de cadmium

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Utilisation recommandée dans le raffinage industriel des métaux.

Utilisations déconseillées

-

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom d'entreprise et adresseBoliden Commercial
Box 750
SE-101 35 Stockholm
Sweden

Tel +46 8 610 15 00

Fax +46 8 31 55 45

Personne à contacter**Adresse e-mail**

info.market@boliden.com

Fiche de données de sécurité rédigée le

01-06-2015

Version de la fiche de données de sécurité

1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

070 - 245 245

Voir la section 16.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

STOT RE 1; H372

Repr. 1; H360

Muta. 2; H341

Carc. 1; H350

Acute Tox. 3; H301

Acute tox. 2; H330

Eye Irrit. 2; H319

Skin Corr. 1B; H314

Skin Sens. 1; H317

STOT SE 3; H335

Aquatic Chronic 1; H410

Une explication totale des phrases H se trouve au point 2.2.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Danger!

Risques, etc.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (H372)

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. (H360)

Susceptible d'induire des anomalies génétiques. (H341)

Peut provoquer le cancer. (H350)

Toxique en cas d'ingestion. (H301)

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. (H314)

Peut provoquer une allergie cutanée. (H317)

Peut irriter les voies respiratoires. (H335)

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H410)

Mortel par inhalation. (H330)

Général

Prévention

-

Éviter le rejet dans l'environnement. (P273).

Porter protection des yeux/vêtements de protection/gants de protection. (P280).

Sécurité

Intervention

Recueillir le produit répandu. (P391).

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. (P308+P313).

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. (P403).

Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. (P501).

Contient

Le cuivre ciment est une substance UVCB incluant les éléments suivants : Zinc, Soufre, Cadmium, Chlore, Nickel, Cobalt, Plomb, Arsenic.

2.3. Autres dangers

-

Autre étiquetage

-

Autre

-

COV

-

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

NOM:	Le cuivre de ciment
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 67711-88-0 N° CER: 266-964-1 N° REACH: 01-2119474447-29-XXXX
CONTENANCE:	100%
CLP CLASSIFICATION:	Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, STOT RE 1, STOT SE 3, Skin corr. 1B, Skin Sens. 1, Muta. 2, Carc. 1A, Repr. 1A, Aquatic Chronic 1, Eye Irrit. 2
	H301, H314, H317, H330, H335, H341, H350, H360, H372, H410, H319

3.2. Mélanges

(*) Une explication totale des phrases H se trouve au point 16. Les valeurs limites d'hygiène de travail sont indiquées au point 8, à condition d'être disponibles.

Autres informations

Le cuivre ciment est une substance UVCB formée lorsque du zinc métallique ou d'autres métaux de base sont ajoutées à une solution contenant du soufre saturé. Le cuivre et les autres métaux avec un potentiel de réduction standard positif plus important que le métal de base sont précipités, et le métal de base est dissout afin de former du sulfate métallique.

Les substances identifiées incluent (nom (CE/CAS), concentration correspondant à la substance dans sa forme élémentaire) : Cuivre (231-159-6/7440-50-8) 10-80 %, Zinc (231-175-3/7440-66-6) 0,1-20 %, Soufre (231-722-6/7704-34-9) 1-6 %, Cadmium (231-152-8/7440-43-9) 0,1-20 %, Fer (231-096-4/7439-89-6) 0,1-10 %, Chlore (215-704-5/1344-67-8) 0,1-10 %, Nickel (231-111-4/7440-02-0) 0,4-7,0 %, Cobalt (231-158-0/7440-48-4) 0,1-10 %, Antimoine (231-146-5/7440-36-0) 0,01-5 %, Silicium (231-130-8/7440-21-3) 0-3,0 %, Plomb (231-100-4/7439-92-1) 0,1-10 %, Arsenic (231-148-6/7440-38-2) 0,1-12 %, Argent (231-131-3/7440-22-4) <0,05 %, Oxyde de calcium (215-138-9/1305-78-8) 0-5,0 %, Oxyde de magnésium (215-171-9/1309-48-4) 0-3,0 %, Manganèse (231-105-1/7439-96-5) 0-2,0 %, Eau (231-791-2/7732-18-5) 25-45 %

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité. Le médecin peut s'adresser à la clinique du travail et de l'environnement de l'hôpital. En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

Éloigner le patient de la source d'exposition et l'amener à l'air libre. Maintenir la personne au chaud et au calme. Faire appel à un médecin en cas d'inhalation de quantités importantes ou de malaise.

Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures salies. Lavez à fond avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la substance. Consulter un médecin si le malaise persiste.

Contact visuel

Retirez éventuellement vos lentilles de contact. Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 15 minutes. Demandez l'assistance d'un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion, contactez immédiatement un médecin et montrez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Donnez au blessé de l'eau à boire si la personne est consciente. N'essayez JAMAIS de faire vomir à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que le vomi ne revienne pas dans la bouche et la gorge. Prévenez les chocs en gardant le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité Appelez une ambulance.

Brûlure

Rincez abondamment à l'eau jusqu'à ce que la douleur s'arrête et continuez ensuite pendant 30 minutes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation prolongée de poussière de cuivre peut entraîner une fibrose des poumons, dans la mesure où une exposition aiguë provoque l'irritation du système respiratoire et une « fièvre des fondeurs ». La fièvre des fondeurs causée par des poussières ou fumées importantes d'oxyde de zinc, peut se produire lors du soudage de métaux galvanisés. La fièvre des fondeurs apparaît dans les heures suivant l'exposition et les symptômes sont similaires à ceux d'une grippe aiguë (douleurs musculaires, céphalées, température corporelle élevée, sueurs, etc.).

Ingestion : Le premier effet est une irritation de l'estomac/du système intestinal avec douleurs, diarrhées, nausées et crampes d'estomac.

Contact cutané : Les solutions et poussières de composés de cuivre peuvent provoquer un eczéma ou une irritation cutanée. Les cheveux peuvent subir une décoloration.

Toxicité de reproduction : Le produit contient des substances tératogènes qui peuvent occasionner des malformations à la naissance. L'effet sur l'enfant peut être ; la mort, des malformations, un développement retardé ou des dysfonctionnement fonctionnels.

Effets cancérigènes : Le produit contient des éléments qui sont considérés comme, ou sont avérés être, cancérigènes. Les produits sont soit classés comme cancérigènes ou bien figurent dans la liste des

Conformément à la Réglementation (UE) N° 1907/2006 (REACH)

produits cancérigènes de l'inspection du travail. Ces produits sont concernés par les Règles de la Commission de prévention des risques du cancer. Les substances peuvent être actives par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Toxicité de reproduction : Le produit contient des substances qui peuvent être nocives pour la fertilité, en endommageant par exemple les gamètes ou lors de la régulation hormonale. L'effet peut être; la stérilité, une fertilité réduite, des problèmes de menstruation, etc.

Effets de détérioration des tissus : Le produit contient des substances caustiques. Si de la vapeur ou des pulvérisations sont inhalées, cela peut être nocif pour les poumons et causer des irritations et des douleurs dans les organes respiratoires. Les substances corrosives peuvent occasionner des blessures irréversibles aux yeux. Attaque la peau.

Effet sensibilisants : Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Le système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

Effets irritants : Le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Consulter immédiatement un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Le produit n'est pas combustible. Utiliser une matière appropriée pour éteindre un incendie à proximité.

Recommandé : Mousse résistant aux alcools; acide carbonique; poudre, eau atomisée.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Si le produit est proche d'un incendie, des composés toxiques de métaux lourds peuvent se former.

5.3. Conseils aux pompiers

Une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète. En cas de contact direct avec le produit chimique, contactez le Centre de réponse chimique, en vue d'obtenir d'autres conseils.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evitez d'inhaler des vapeurs de produits répandus. Evitez le contact direct avec le produit répandu.

Tenir les personnes et les animaux éloignés de la zone contaminée. Il convient de s'assurer que chaque poste de travail dispose d'une ventilation adéquate lorsque des personnes travaillent, que la structure et les équipements sont conformes à toutes les prescriptions légales et que le personnel utilise un équipement de protection personnelle conforme aux instructions relatives à la protection. Voir la section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales. Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement.

Les métaux lourds contenus dans ce produit sont dangereux pour l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupération mécanique. Ne pas chasser dans les égouts. Conserver dans des contenants appropriés.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le passage "Conditions d'élimination" sur le traitement des déchets. Voir le passage sur le "contrôle d'exposition / équipements de protection individuelle" pour les mesures de protection.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conformément à la Réglementation (UE) N° 1907/2006 (REACH)

Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement. Voir le passage "Équipements de protection individuels/ Contrôle d'exposition" pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle. Évitez le contact direct avec le produit.

Des précautions doivent être prises lors de l'utilisation de ce produit. Utiliser les équipements de protection spécifiés. Installations de lavage oculaire/de douche près du poste de travail.

Éviter les éclaboussures et les déperditions, ainsi que tout contact inutile. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures pour éviter la formation de poussières et d'aérosols. Si c'est techniquement possible, utiliser une ventilation d'extraction locale. Extraction de l'objet nécessaire. Utiliser exclusivement des équipements résistants à l'acide.

Mesures de protection de l'environnement : Aucune mesure particulière requise si la substance est correctement utilisée.

Conseils généraux d'hygiène au travail : Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail. Se laver les mains avant de manger, fumer, etc. Une bonne hygiène personnelle est importante. Changer fréquemment de vêtements et se doucher chaque jour après le travail. Les femmes enceintes ne doivent pas manipuler ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Stocker dans des conteneurs fermés, à un emplacement bien ventilé. Stocker à l'écart des matériaux oxydants et des bases fortes.

Classe de stockage : Solide non inflammable.

Stocker dans des conteneurs étanches à l'air.

Température de stockage

Aucune information disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit devrait seulement être utilisé pour les applications décrites dans la section 1.2

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Oxyde de zinc, poussière.

Valeur limite - huit heures: 10 mg/m³

Valeur limite - À court terme: - mg/m³

Oxyde de zinc, fumée ou poussière inhalable

Valeur limite - huit heures: 5 mg/m³

Valeur limite - À court terme: 10 mg/m³

L'oxyde de magnésium (Mg)

Valeur limite - huit heures: 10 mg/m³

Cuivre, poussières et brouillards (comme Cu)

Valeur limite - huit heures: 1 mg/m³

Cuivre, fumées

Valeur limite - huit heures: 0,2 mg/m³

Nickel (composés insolubles) (en Ni)

Valeur limite 0,2 mg/m³

Nickel (composés solubles) (en Ni)

Valeur limite 0,1 mg/m³

Nickel (métal)

Valeur limite 1 mg/m³

Plomb inorg. (poussières et fumées) (en Pb)

Valeur limite 0,15 mg/m³

Antimoine et ses composés (en Sb)

Valeur limite 0,5 mg/m³

Arsenic & composés, à l'exception arsine (en As) que la poussière totale

Valeur limite 0,01 mg/m³

Conformément à la Réglementation (UE) N° 1907/2006 (REACH)

L'oxyde de fer, de la fumée ou de poussières respirables (comme Fe)

Valeur limite - huit heures: 5 mg/m³

Valeur limite - huit heures: 2 ppm

Composés de cadmium et de cadmium que la poussière totale (comme le cadmium)

Valeur limite - huit heures: 0,01 mg/m³

Composés de cadmium et de cadmium que les poussières totales, particules alvéolaires CAS 7440-43-9

Valeur limite - huit heures: 0,002 mg/m³

Cobalt et composés (comme Co) CAS 7440-48-4

Valeur limite - huit heures: 0,02 mg/m³

Silicon CAS 7440-21-3

Valeur limite - huit heures: 10 mg/m³

Argent, métallique CAS 7440-22-4

Valeur limite - huit heures: 0,1 mg/m³

Composés d'argent (que Ag) CAS 7440-22-4

Valeur limite - huit heures: 0,01 mg/m³

L'oxyde de calcium CAS 1305-78-8

Valeur limite - huit heures: 2 mg/m³

Le manganèse et les composés inorganiques (comme Mn) CAS 7439-96-5

Valeur limite - huit heures: 0,2 mg/m³

8.1.2 Valeurs limites biologiques

Valeurs limites biologiques pour le plomb :

Niveaux d'action :

Niveau d'action HSE. Les niveaux d'action sont les suivants :

- pour les femmes en âge de procréer, 25 µ g/dl ;
- pour les jeunes (moins de 18 ans), 40 µ g/dl ;
- pour les autres employés, 50 µ g/dl ;

Les niveaux de suspension sont les suivants :

une concentration sanguine de :

- pour les femmes en âge de procréer, 30 µ g/dl ;
- pour les jeunes (moins de 18 ans), 50 µ g/dl ;
- pour les autres employés, 60 µ g/dl ; ou concentration ordinaire de plomb dans les urines de :
- pour les femmes en âge de procréer, 25 µ g/dl ; Pb/g créatinine (14 µ mol/mol créatinine) ;
- pour tout autre employé, 110 µ g/dl ; Pb/g créatinine (55 µ mol/mol créatinine) ;

DNEL / PNEC

Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

La conformité avec les limites d'exposition spécifiées doit être contrôlée régulièrement.

Précautions générales

Respectez une hygiène professionnelle générale.

Un poste de lavage oculaire et une douche de sécurité doivent être disponibles sur le lieu de travail.

Assurer une bonne ventilation lors de la manipulation du produit sec (par exemple en analysant le contexte).

Scénarios d'exposition

S'il existe une annexe pour cette fiche de données de sécurité, conformez-vous aux scénarios d'exposition indiqués ici.

Limite d'exposition

Les utilisateurs dans le cadre professionnel sont soumis à la législation sur l'environnement du travail relative aux concentrations maximales d'exposition. Consultez les valeurs-limites d'hygiène.

Mesures techniques

Faites preuve d'une prudence ordinaire lors de l'utilisation du produit. Evitez l'inhalation de gaz et de poussières.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les endroits exposés du corps doivent être lavés. Lavez toujours les mains, les avant-bras et le visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Conformément à la Réglementation (UE) N° 1907/2006 (REACH)

Assurez-vous lors du travail avec le produit que du matériel d'endiguement se trouve à proximité immédiate. Utilisez éventuellement des cuvettes lorsque vous travaillez.

Éviter la libération dans l'environnement

Équipement de protection personnel



Généralités

N'utilisez que les équipement de protection marqués CE.

Voies respiratoires

Dans des conditions génératrices de poussières, utiliser un respirateur P3.

Peau et corps

Utiliser des vêtements de protection adéquats, mettre le pantalon par-dessus les bottes.

Mains

Utiliser des gants de protection en néoprène ou caoutchouc nitrile lors de l'exposition à la substance. Le temps de pénétration dans le matériau du gant peut être variable en fonction de l'épaisseur du gant, de l'utilisation et de l'exposition. S'assurer que les gants sont intacts, sans trous ni déchirures.

Yeux

Utiliser des lunettes de sécurité avec protecteurs latéraux et une protection faciale.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Couleur	Odeur	pH	Viscosité	Masse volumique (g/cm ³)
Solide poudre	Gris-noir ou brun foncé	Pas d'odeur	-	Sans objet.	3,91

Modification d'état et vapeurs

Point de fusion (°C)	Point d'ébullition (°C)	Pression de vapeur (mm Hg)
-	Sans objet.	Sans objet.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'inflammation °C	Inflammabilité (°C)	Auto-inflammabilité (°C)
Non applicable.	-	Pas de propriété d'auto-inflammation.
Limite d'explosivité (Vol %)	Capacités oxydantes	Inflammabilité
Pas de propriété explosive	Pas de propriété oxydante, le composé est stable	Pas de propriété inflammable.

Solubilité

Solubilité dans l'eau	n-octanol/coefficient d'eau
Non soluble	Non applicable.

9.2. Autres informations

Solubilité dans la graisse	Autre
-	Température de décomposition : 150 °C dans l'azote et l'air.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le cuivre finement pulvérisé en contact avec des chlorates ou des iodates explose lorsqu'il est soumis à la chaleur ou à des chocs. Peut réagir avec le chlore, le chlorotrifluorure, l'acide sulfurique, le dioxyde de potassium Sensible à l'air. S'oxyde lentement, risque limité d'augmentation de la température.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable d'après les conditions qui sont indiquées dans le passage "Manipulation et conservation".

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Au contact de métaux, de l'hydrogène est libéré et il existe un risque d'incendie ou d'explosion.

10.4. Conditions à éviter

Conformément à la Réglementation (UE) N° 1907/2006 (REACH)

Chaleur

10.5. Matières incompatibles

Chlorates, iodates, chlore, chlorotrifluorure, fluorine, acide sulfurique, dioxyde de potassium, alcalis, acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

La poussière de zinc libère de l'hydrogène gazeux au contact de l'oxygène et de l'eau. Sous l'effet du feu, production possible de composés toxiques de métaux lourds.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité élevée

Substance	Espèce	Test	Voie d'exposition	Valeur
Cadmium CAS-nr. 7440-43-9	Rat	LD50	Voie orale	> 2330 mg/kg poids corporel
Cadmium CAS-nr. 7440-43-9	Rat	LC50	Inhalation 4h	8 mg/l
Zinc CAS-nr. 7440-66-6	Rat	LD50	Voie orale	> 2000 mg/kg poids corporel
Zinc CAS-nr. 7440-66-6	Rat	LC50	Inhalation 4h	> 5,41 mg/l
Oxyde de zinc CAS-nr. 1314-13-2	Rat	LD50	Voie orale	> 5000 mg/kg poids corporel
Oxyde de zinc CAS-nr. 1314-13-2	Rat	LC50	Inhalation 4h	0,4 mg/l
Fer CAS-nr. 7439-89-6	Rat	LD50	Voie orale	30000 mg/kg poids corporel

Généralités

Le produit est classifié comme toxique en raison de ses effets sur la reproduction. Les constituants sont précipités sous la forme de composés métalliques, éponges métalliques et/ou alliages. Des métaux lourds peuvent s'accumuler dans le corps et les symptômes peuvent apparaître après une exposition à long terme.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peut être irritant. Peut entraîner une sensibilisation par contact cutané. Les solutions et poussières de composés de cuivre peuvent provoquer une dermatite et une irritation cutanée. Décoloration possible des cheveux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer des réactions allergiques cutanées et/ou des symptômes d'allergie ou d'asthme, ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation. L'inhalation de poussières et de fumées contenant du cadmium peut irriter le système respiratoire. Les symptômes peuvent apparaître quelques temps après l'exposition et peuvent entraîner des lésions pulmonaires permanentes, et même la mort suite à un œdème pulmonaire. L'inhalation prolongée de poussière de cuivre peut entraîner une fibrose des poumons, dans la mesure où une exposition aiguë provoque l'irritation du système respiratoire et une « fièvre des fondeurs » (A & H 1980:21, A & H 1982:23).

Mutagénicité sur les cellules germinales

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer (cadmium, nickel).

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Danger par aspiration

Normalement, le produit se présente sous la forme de ciment humide qui ne produit pas de poussières, et représente donc un faible risque d'inhalation. L'inhalation de poussières du produit sec est fatale.

Ingestion

Peut entraîner un empoisonnement aigu ou chronique. Peut entraîner des vomissements et des diarrhées. Le premier effet est une irritation de l'estomac/du système intestinal avec douleurs, diarrhées, nausées et crampes d'estomac. La mort peut intervenir dans les 24 h suite à un choc, ou au bout de quelques semaines en raison d'effets divers. Lors de l'exposition permanente à de petites quantités de cadmium, les reins sont les organes les plus vulnérables.

Effets sur le long terme

Accumulation dans le corps et lésions des organes internes en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Conformément à la Réglementation (UE) N° 1907/2006 (REACH)

Toxicité de reproduction : Le produit contient des substances tératogènes qui peuvent occasionner des malformations à la naissance. L'effet sur l'enfant peut être ; la mort, des malformations, un développement retardé ou des dysfonctionnement fonctionnels.

Toxicité de reproduction : Le produit contient des substances qui peuvent être nocives pour la fertilité, en endommageant par exemple les gamètes ou lors de la régulation hormonale. L'effet peut être; la stérilité, une fertilité réduite, des problèmes de menstruation, etc.

Effets cancérigènes : Le produit contient des éléments qui sont considérés comme, ou sont avérés être, cancérigènes. Les produits sont soit classés comme cancérigènes ou bien figurent dans la liste des produits cancérigènes de l'inspection du travail. Ces produits sont concernés par les Règles de la Commission de prévention des risques du cancer. Les substances peuvent être actives par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Effets de détérioration des tissus : Le produit contient des substances caustiques. Si de la vapeur ou des pulvérisations sont inhalées, cela peut être nocif pour les poumons et causer des irritations et des douleurs dans les organes respiratoires. Les substances corrosives peuvent occasionner des blessures irréversibles aux yeux. Attaque la peau.

Effet sensibilisants : Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Le système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

Effets irritants : Le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Substance	Espèce	Test	Durée	Valeur
Cadmium CAS-nr. 7440-43-9	Poissons (Oncorhynchus mykiss)	LC50	96h	0,007 mg/l
Cadmium CAS-nr. 7440-43-9	Daphnies	EC50	48h	0,0007 mg/l
Cadmium CAS-nr. 7440-43-9	Algues (Selenastrum capricornutum)	IC50	72h	0,097 mg/l
Zinc CAS-nr. 7440-66-6	Poissons	LC50	96h	0.116 mg/l
Zinc CAS-nr. 7440-66-6	Daphnies (Daphnia magna)	EC50	48h	0,068 mg/l
Oxyde de zinc CAS-nr. 1314-13-2	Poissons (Oncorhynchus mykiss)	LC50	96h	1,1 mg/l
Oxyde de zinc CAS-nr. 1314-13-2	Daphnies (Daphnia magna)	EC50	48h	24,6 mg/l
Cuivre CAS-nr. 7440-50-8	Poissons (Oncorhynchus mykiss)	LC50	96h	0,017 mg/l
Cuivre CAS-nr. 7440-50-8	Daphnies (hyalina)	EC50	48h	0,0065 mg/l
Cuivre CAS-nr. 7440-50-8	Algues (Selenastrum capricornutum)	IC50	72h	0,392 mg/l
Plomb CAS-nr. 7439-92-1	Poissons (Oncorhynchus mykiss)	LC50	96h	0,14 mg/l
Plomb CAS-nr. 7439-92-1	Daphnies	EC50	48h	0,1 mg/l
Plomb CAS-nr. 7439-92-1	Algues	IC50	72h	0,14 mg/l
Fer CAS-nr. 7439-89-6	Daphnies	EC50	48h	5,2 mg/l
Fer CAS-nr. 7439-89-6	Algues	IC50	72h	0,1 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Substance	Biodégradable dans l'environnement aquatique	Test	Valeur
	Les métaux lourds dans le produit sont des polluants organiques persistants. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut provoquer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Les métaux lourds dans le produit peuvent s'accumuler dans les organismes vivants.

Substance	Potentiel bioaccumulable	LogPow	BFC
Cadmium: CAS-nr. 7440-43-9		0	28
Zinc: CAS-nr. 7440-66-6		-	92
Cuivre: CAS-nr. 7440-50-8		-	29
Plomb: CAS-nr. 7439-92-1		-	45
Fer: CAS-nr. 7439-89-6		-	140000

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est miscible avec l'eau.

Conformément à la Réglementation (UE) N° 1907/2006 (REACH)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les critères PBT et vPvB ne s'appliquent pas aux substances non organiques.

12.6. Autres effets néfastes

Le produit contient des produits écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques. Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques du fait d'une mauvaise dégradabilité.

Les métaux lourds dans le produit sont des substances dangereuses. Toxique pour les organismes aquatiques, peut provoquer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

Déchets

Catalogue Européen de
Déchets (CED)

06 03 15, 06 04 05*, 11 01 09, 11 02 02

Mises en garde

-

Emballages pollués

Les emballages avec des restes de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

14.1 – 14.4

ADR/RID

14.1. Numéro ONU	3288
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	SOLIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Le cuivre de ciment, cadmium)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	6.1
14.4. Groupe d'emballage	III
Notes	Code de danger: 60
Code de restriction en tunnels	E

IMDG

UN-no.	3288
Proper Shipping Name	TOXIC SOLID, INORGANIC, N.O.S. (copper cement, cadmium containing)
Class	6.1
PG*	III
EmS	F-A, S-A
MP**	Yes
Hazardous constituent	-

IATA/ICAO

UN-no.	
Proper Shipping Name	
Class	
PG*	

14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques du fait d'une mauvaise dégradabilité.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas d'informations

(*) Packing group

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Limites d'utilisation**

Le produit ne doit pas être utilisé professionnellement par des jeunes de moins de 18 ans. Voir le décret de la commission du travail n° 239 du 6 avril 2005 sur le travail des jeunes pour d'éventuelles exceptions. Uniquement pour une utilisation professionnelle.

Demandes de formation spécifique

-

Autre

-

Sources

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), 1272/2008 (CLP)
Liste de valeurs limites d'expositions professionnelle aux agents chimiques
Décision de la Commission 2000/532/CE

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Oui

SECTION 16: Autres informations**Précisions sur les phrases H dont il est question dans la section 3**

H301 - Toxique en cas d'ingestion.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 - Mortel par inhalation.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350 - Peut provoquer le cancer.
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la section 1

-

D'autres symboles mentionnés à la section 2

-

Autre

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. L'information indiquée ne peut pas être utilisée comme spécification du produit. Les indications de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour le produit évoqué dans la partie 1 et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits. Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir section 1) de cette fiche de données de sécurité sont marquées avec un triangle bleu.

Numéro d'appel d'urgence

Conformément à la Réglementation (UE) N° 1907/2006 (REACH)

Austria: Poison Control Centre Emergency helpline +43 1 406 43 43, 112
Belgium: 070 - 245 245
Bulgaria: +359 2 9154 409
Czech Republic: Toxikologické informační středisko Telefon: +420 224 919 293, +420 224 915 402
Denmark: Kontakt Gifflinien på tlf.nr.: 82 12 12 12 (åbent 24 timer i døgnet).
Estonia: 112, 16662, ((+372) 626 93 90)
Finland: 09-4711/Myrkytystietokeskus tai suora numero 09-471977 Myrkytystietokeskus/HUS, Tukholmankatu 17, 00029 HUS (Helsinki) 112
France: ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
Germany: Giftnotruf Berlin, Emergency telephone: +49 30 19240 (Tag und Nacht)
Greece: +30 10 779 3777
Hungary: Telefon: 06-80-20-11-99
Iceland: Neyðarlínan: Sími 112. Eitrunarmiðstöð Landsspítalans. Sími: 543 2222.
Ireland: +353 1 8379964
Italy: Centro antiveleni di Roma - Policlinico Umberto I tel. 06-49978000
Latvia: +371 704 2468
Lithuania: Visuomenės sveikatos centrams +370 5 236 20 52 arba +370 687 53378
Malta: 2425 0000
Netherlands: 30-2748888
Norway: Giftinformasjonssentralen på tlf.nr.: 22 59 13 00, 113
Poland: +48 58301 65 16 / +48 58 349 2831
Portugal: Em caso de intoxicacao, ligue 808 250 143
Romania: +40 21 3183606
Slovakia: +421 2 54 77 4166
Slovenia: + 386 41 650500
Spain: Servicio de Información Toxicológica Teléfono: + 34 91 562 04 20 (solo emergencias toxicológicas) Información en español (24h/365 días)
Sweden: 112, 08-331231 (vardagar kl 9-17)
United Kingdom: 999 (or 111 for non-emergency medical advice). Emergency Action: In the event of a medical enquiry involving this product, please contact your doctor or local hospital accident and emergency department or the NHS enquiry service)

Date de la dernière modification importante

-

Date de la dernière modification légère

-